

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1893.

Premier feuillet de Pétitions.

M. le Baron de Crombrughe de Looringhe, 1^{er} Rapporteur.

| Numéros d'ordre. | Numéros du registre des pétitions. |
|---------------------|--|
| 1. | 371. |

Des instituteurs communaux du canton scolaire de Zout-Leeuw (Léau) demandent que la loi sur les pensions des instituteurs soit amendée de telle sorte que les cinq années pendant lesquelles les traitements de ces fonctionnaires ont été les plus élevés servent de base pour fixer le taux de leur pension.

Même demande d'instituteurs du canton scolaire de Bruges.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

- | | | |
|----|------|---|
| 2. | 410. | Le sieur Delacollette, instituteur en chef, à Carnières (Hainaut), sollicite l'intervention du Sénat pour obtenir que la loi sur les pensions du personnel enseignant soit modifiée de façon à permettre que ces pensions soient calculées — selon l'esprit de cette même loi — sur les années du traitement le plus élevé. |
|----|------|---|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

- | | | |
|----|------|--|
| 3. | 413. | Les président et secrétaire de la section du <i>Willems-Fonds</i> de Gand sollicitent l'intervention du Sénat pour obtenir que l'école de musique d'Anvers soit élevée au rang de Conservatoire royal flamand. |
|----|------|--|

Même demande des présidents et secrétaires des sections de Malines, Ypres, Rupelmonde, Avelghem, Louvain, Lokeren, Ledeborg, Anvers, Audenarde, Bruges, Bruxelles, Berchem (Flandre), Menin, Tirlemont, Nieuport, Termonde, Aerschot, Malines, Ninove, et de la *Maatschappij ter bevordering van Nijverheid en Wetenschappen*, à Gand.

Des présidents et secrétaires des sociétés ci-après :
Van Maarlantszonen, à Bruges; *Vlaamschen Kring*,
à Blankenberghe; *De Scheldebroeders*, à Berchem
(Flandre); *De Jonge Tooneelliefhebbers*, à Bruxelles;
Bekwaamheidskiezersbond (section littéraire), à Berchem
(Flandre); *Van Gheluwe's Genootschap*, à Bruges; *Voor
Taal en Vrijheid*, à Alost; *Vereenigde Vlamingen*, à
Schaerbeek; *Kinkersgenootschap*, à Liège; *Onze Taal*, à
Liège; *Nicolaï Krings*, à Halen; *Van Crombrughe's
Genootschap*, à Gand; *Liberale Vlaamschen Bond*
(5^e section), à Anvers; *Taal is gansch het Volk*, à Gand;
Jonge Tooneelliefhebbers (section littéraire), à Schaer-
beek; *Lei- en Scheldezonen*, à Gand; de la section du
Willems-Fonds, de Tongres; de la jeune garde flamande
du *Willems-Fonds*, à Gand; de la section chorale du
Rubenskring, d'Anvers; du *Vlaamschen Vriendenkring
voor taal en recht*, à Gand, du *Zettermanskring*, à Gand;
du *Vlaamschen Kring*, de Tongres.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à MM. les Ministres de l'Intérieur et de l'Instruc-
tion publique et des Finances.*

4. 420. Le sieur Ph. Mooreels, à Gand, demande : 1^o que la
Belgique soit divisée en 19 circonscriptions électorales,
qui éliraient chacune 8 représentants et 4 sénateurs,
avec la représentation des minorités; 2^o que les
membres des deux Chambres soient soumis à réélection
tous les 4 ans.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Dépôt sur le bureau du Sénat lors des discussions
relatives à la revision constitutionnelle par les
Chambres constituantes.*

5. 426. Les président et secrétaire du *Nationaal Vlaamsch-
verbond* prient le Sénat de voter, dans la présente
session, les dispositions préconisées au *Landdag*
flamand tenu à Bruxelles, le 18 avril 1892, en vue de
déterminer d'une façon complète l'emploi des langues
devant les tribunaux correctionnels et de police de
l'arrondissement de Bruxelles, ainsi que l'usage de la
langue flamande devant la Cour de cassation et les
tribunaux militaires.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

Numéros
du registre des
d'ordre. pétitions.
6. 427.

En exécution des décisions prises par le *Landdag* flamand tenu à Bruxelles, le 18 avril 1892, les président et secrétaire du *Nationaal Vlaamschverbond*, à Bruxelles, prient le Sénat d'adopter, au cours de la présente session, diverses mesures tendant à assurer l'organisation flamande de l'enseignement supérieur dans les provinces flamandes et le respect des lois réglant l'emploi des langues.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

7. 428. Le président du *Verbond der Vlaamsche Grievenskomiteiten* prie le Sénat, en vue de faire cesser l'application arbitraire de l'article 23 de la Constitution, de voter d'urgence les dispositions suivantes :
- « Les dispositions de l'article 2 de la loi du 3 mai 1889 doivent être appliquées lorsque la Cour de cassation prononce sur des arrêts ou jugements rendus en flamand ;
- » A partir du 1^{er} janvier 1895, aucun conseiller près ladite Cour ne sera nommé sans avoir fourni la preuve d'une connaissance suffisante de la langue flamande. »
- Même demande des président et secrétaire de la *Vlaamsche Wacht*, de Bruxelles.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

8. 443. Le Gouverneur de la province de Brabant transmet à la Législature le vœu émis par le Conseil provincial de voir modifier comme suit les articles 44, 45 et 46 de la loi provinciale :
- « Le Conseil provincial s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions.
- » Il est convoqué par le Gouverneur, au nom du Roi.
- » Sur la demande d'un tiers des membres en fonctions, le Gouverneur est tenu de convoquer le Conseil au jour et heure indiqués dans la demande.
- » Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile au moins deux jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour.
- » La convocation est annoncée, en outre, dans trois journaux de la province.
- » Le Conseil se réunit de plein droit en séance ordinaire le premier mardi d'octobre, à onze heures du matin.

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

constants ; der Werkmanswoningen ; de Bokkenrijders ; de Klauvaarts (Balboogschutters) ; Onderlingen Bijstand van Mylbeke ; de Bolschutters (Diepelochting) ; Sint-Sebastiaan (Landboogschutters) ; Onderlingen Bijstand (Werkmans Kring) ; Willem Tell (Kruisboog) ; les Sauveteurs belges, d'Alost ; Voor Taal en Vrijheid.

Du Conseil communal et d'habitants d'Appelterre-Eychem, Aspelaere, Aygem, Baerdegem, Bambrugge, Bavegem, Burst, Borsbeke, Denderhautem, Denderleeuw ; de la Société de musique de Denderleeuw ; du Conseil communal et d'habitants de Denderwindeke, Erondegem, Erembodegem ; de la Société des Électeurs capacitaires catholiques à Erembodegem ; du Conseil communal de Goefferdigen ; de membres du *Werkmanskring*, de Grammont ; du Conseil communal et d'habitants de Grimmingen, Gysegem, Haaltert, Helderger, Herdersem, Herzele ; du Conseil communal d'Hautem-Saint-Liévin ; de membres de la Société de musique de Herzele ; du Conseil communal et d'habitants de Hofstade ; de membres de la Société de musique de Hofstade ; du Conseil communal et d'habitants d'Impe, Iddergem ; du Conseil communal d'Idegem ; du Conseil communal et d'habitants de Kerkxken, Lede ; de membres de la Société de musique de Lede ; du Conseil communal et d'habitants de Lettenhautem, Liefferingen, Meerbeke, Meldert, Meire ; du Conseil communal de Moerbeke ; du Conseil communal et d'habitants de Moorsel ; du Conseil communal et d'habitants de Nederboulaere, de Nederhasselt, de Nieuwenhove, de Nieuwerkerken ; de membres de la Société de musique (Nieuwerkerken) ; du Conseil communal et d'habitants de Neighem, de Okegem, de Oordegem, de Ottergem, de Oultre, de Overboulaere, de Pollaere, de Ressegem, de Saint-Antelinckx, de Santbergen, de Sarlardingem, de Schendelbeke, de Smeerhebbe-Vloersegem, de Smetlede, de Viane, de Vleckem, de Vlierzele, de Voorde, de Waerbeke, de Wanzele, de Welle et de Zonnegem.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

10. 462. Par sa délibération en date du 22 juillet 1892, le Conseil provincial de la Flandre orientale émet le vœu de voir modifier les lois de 1891 sur l'assistance publique et le vagabondage, en supprimant les dispositions qui mettent à charge de la province un quart des

Numéros du registre des
d'ordre. Numéros des
pétitions.

dépenses, et se rallie en ordre subsidiaire au vœu émis par le Conseil provincial de la Flandre occidentale, en faveur de la création par la Législature d'un fonds provincial analogue au fonds communal et servant à subvenir aux nouvelles charges incombant aux provinces.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à MM. les Ministres de la Justice et des Finances.

M. Cogels, 2^e Rapporteur.

11. 417. Le sieur J. De Bosschere, à Gand, préconise la participation obligatoire de tous les ouvriers et ouvrières à la Caisse des pensions de l'État.
Même demande du sieur P.-J. Moreels, à Gand.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

12. 440. Par lettre parvenue au Sénat le 30 juillet 1892, le Gouverneur de la province de Hainaut transmet au Sénat le vœu émis par le Conseil provincial en faveur : 1^o de la permanence des Conseils provinciaux; 2^o du suffrage universel; 3^o de l'instruction gratuite, laïque et obligatoire.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour ce qui concerne les vœux repris sous les n^{os} 1 et 3.

13. 452. Des pères de famille de Nolleaux et de Plainevaux demandent que force de loi soit donnée à la décision du Conseil communal de Fays-les-Veneurs et du Conseil provincial du Luxembourg relative à l'érection en commune des deux sections de Nolleaux et de Plainevaux faisant actuellement partie de la commune de Fays-les-Veneurs.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, avec demande d'une prompt solution.

| Numéros du registre des d'ordre. | Numéros des pétitions. |
|--|------------------------------|
| 14. | 453. |

Des instituteurs de la seconde circonscription du canton scolaire de Termonde sollicitent l'intervention du Sénat pour obtenir qu'il soit inséré dans la loi de 1884 une disposition semblable à celle de l'article 32 de la loi de 1879 qui est relative à l'augmentation graduelle du traitement des instituteurs par périodes de cinq années.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

| | | |
|-----|------|--|
| 15. | 455. | Le sieur Guillaume Morren, cordonnier à Tilleur, se plaint d'un déni de justice. |
|-----|------|--|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

M. Van Ockerhout, 3^e Rapporteur.

| | | |
|-----|------|---|
| 16. | 145. | Le sieur S. Meyer, capitaine en retraite, à Esneux, réclame itérativement la majoration de sa pension et se plaint des retards que le Département de la Guerre apporterait à résoudre cette question. |
|-----|------|---|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Une précédente requête du pétitionnaire a été renvoyée par le Sénat à M. le Ministre de la Guerre, le 20 mai 1889, avec demande d'un examen immédiat et exceptionnellement bienveillant. Cet examen ayant conclu à l'inadmissibilité de la demande du sieur Meyer, votre Commission vous propose l'ordre du jour.

| | | |
|-----|------|---|
| 17. | 343. | Des habitants de Castelré, dépendance de la commune de Baerle-Nassau (Hollande), prient le Sénat de hâter le règlement de la frontière hollando-belge. Ils demandent en outre que leur localité soit comprise dans le territoire belge. |
|-----|------|---|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Affaires étrangères.

| | | |
|-----|------|---|
| 18. | 457. | Le Conseil communal et des habitants de Baerle-Duc exposent qu'ils ont appris avec peine et indignation que la Commission internationale pour la délimitation des |
|-----|------|---|

Numéros du registre des
d'ordre. Numéros des
pétitions.

frontières entre la Hollande et la Belgique avait résolu de céder cette commune en échange des hameaux de Baerle-Nassau, Castelré et Ulicoten ; les pétitionnaires mettent leur confiance dans le pouvoir législatif pour qu'il ne soit pas donné suite à ce projet, qui leur ferait perdre tout à la fois leur nationalité, leur commerce, leur industrie et surtout leur liberté religieuse.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Affaires étrangères.

19. 408. Le Conseil communal de Ledeghem (Flandre occidentale) sollicite l'intervention du Sénat pour obtenir l'achèvement de la ligne vicinale Courtrai-Menin-Wervicq, que la Société nationale des Chemins de fer vicinaux laisse en souffrance au grand préjudice des communes intéressées.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

20. 425. Les président et secrétaire de la Fédération des greffiers de justices de paix demandent que, pour les nominations de greffiers des justices de paix, le Gouvernement choisisse « dans une classe inférieure le candidat appelé à remplir pareilles fonctions dans une » classe supérieure. »

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

21. 432. Par pétition datée d'Ostende, le sieur Fidèle Mabe-soons émet l'espoir de voir paraître prochainement au *Moniteur* la révocation de M. l'avocat Montangie de ses fonctions de juge suppléant près la justice de paix d'Ostende, comme conséquence de l'arrêté royal qui a révoqué ce magistrat de ses fonctions de bourgmestre de ladite ville.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

Numéros
du registre des
d'ordre. pétitions.

22.

451.

Des pêcheurs de La Panne sollicitent l'intervention du Sénat pour obtenir la mise à l'étude d'un projet de port de refuge sur leur côte.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

23.

460.

Des instituteurs et des institutrices du canton scolaire de Châtelineau sollicitent l'intervention du Sénat afin de ne plus être astreints, en cas de maladie, à devoir payer les intérimaires qui les remplacent.

Même demande d'instituteurs et d'institutrices des cantons scolaires de Dour, Fontaine-l'Évêque, Mons, Charleroi, Ath, Seneffe, Quevaucamps, Templeuve, Tournai, Pâturages, Binche, Chièvres, Soignies, Mons (communes rurales), Chimay, Anvers, Hoboken, Edegem, Gooreind (Wuestwezel), Terhagen, Poppel, Calmpt-hout, Boom, Oorderen, Hemixem, Putte-Cappellen, Saint-Job-in-'t-Goor, Schelle, Lillo, Beirendrecht, Santvliet, Gheel-Larum, Bouchout, Turnhout, Vorrseleer, Putte-Grasheide, du Cercle cantonal de Saint-Josseten-Noode-Schaerbeek et du Cercle des conférences de Mouscron.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

M. le Comte **Émile d'Oultremont**, 4^e Rapporteur.

24.

414.

Le sieur Adrien-Joseph Hiernaux, ancien sous-officier de l'armée, à Rebecq-Rognon, frappé de cécité à la suite d'une attaque d'apoplexie, expose qu'il vient d'être avisé officiellement, le 16 janvier 1892, que, par application de la loi du 27 novembre 1891 sur l'assistance publique, le secours d'un franc par jour qu'il recevait sur le fonds commun lui serait retiré à partir du 1^{er} avril 1892.

Le pétitionnaire fait appel à la Législature pour modifier cette loi, qui prive de tout secours sur le fonds commun les infirmes de cette catégorie non placés dans un institut spécial pour y recevoir l'instruction et les fait tomber sous l'application de l'article 1^{er} de la susdite loi, qui porte que « les secours de la bienfaisance publique sont fournis aux indigents par la commune sur le territoire de laquelle ceux-ci se trouvent au moment où l'assistance devient nécessaire. »

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

| Numéros d'ordre. | Numéros du registre des pétitions. |
|---------------------|--|
| 25. | 416. |

Le sieur Jacques Thiel, ancien militaire de 1829, à Arlon, sollicite l'intervention du Sénat pour obtenir la croix commémorative de 1830.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

| | | |
|-----|------|---|
| 26. | 419. | Des habitants des communes de Waereghem, Vive-Saint-Éloi, Wacken, Zulte et les environs demandent que les trains express fassent arrêt à Waereghem. |
|-----|------|---|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

| | | |
|-----|------|--|
| 27. | 422. | Par pétition datée du 29 avril 1892, le sieur J. Gobert expose que voilà plus d'un an que le recensement général de la population à Bruxelles a été effectué et que jusqu'ici les agents chargés de ce travail attendent toujours la rémunération qui leur est due de ce chef. Le pétitionnaire demande que le Sénat veuille bien attirer l'attention du Gouvernement sur ce fait. |
|-----|------|--|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

| | | |
|-----|------|--|
| 28. | 423. | Par pétition datée de Lille, le sieur Pierre Loison, ancien soldat remplaçant de 1871 au régiment des carabiniers, réclame le paiement de ce qui lui revient encore du chef des services qu'il a accomplis dans l'armée. |
|-----|------|--|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

| | | |
|-----|------|---|
| 29. | 433. | Par pétition datée de Lille, le sieur Linskens, ex-soldat milicien de 1872 au 1 ^{er} régiment de guides, congédié pour infirmité, demande à pouvoir toucher la rémunération qu'il croit lui être due aux termes de l'arrêté royal du 30 juin 1870. |
|-----|------|---|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

| Numéros d'ordre. | Numéros du registre des pétitions. |
|---------------------|--|
| 30. | 434. |

Par pétition datée de Chantemelle, le 30 juin 1892, des électeurs de cette commune exposent que les élections communales qui y ont eu lieu le 26 juin dernier, ont été entachées d'irrégularités graves et en demandent l'annulation.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

| | | |
|-----|------|--|
| 31. | 446. | Le sieur François Van Hout, à Lint. (Anvers), ex-ouvrier au chemin de fer de l'État, expose qu'à la suite d'un accident dont il a été victime étant au service, il a été amputé des deux jambes et que l'indemnité qui lui a été allouée pendant quelque temps lui a été retirée; le pétitionnaire, dénué de toutes ressources et père de deux jeunes enfants, sollicite l'intervention du Sénat pour qu'il soit porté remède à sa triste situation. |
|-----|------|--|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

M. Hardenpont, 5^e Rapporteur.

| | | |
|-----|------|---|
| 32. | 412. | Des industriels, négociants et agriculteurs de la commune de Comines exposent que la France, depuis la mise en vigueur de son nouveau tarif douanier, jouit d'une situation tellement privilégiée qu'elle a tout intérêt à la prolonger, et qu'il en résulte pour la Belgique des conséquences désastreuses et un préjudice considérable. Les pétitionnaires prient le Gouvernement d'appliquer à bref délai, et ce jusque la conclusion d'un nouveau traité avec la France, aux importations françaises en Belgique, le régime douanier auquel les importations belges sont soumises à leur rentrée en France. |
|-----|------|---|

Même demande d'industriels, de négociants et d'agriculteurs de la commune de Bas-Warneton.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

| | | |
|-----|------|--|
| 33. | 424. | Les président et secrétaire du comité de patronage des habitations ouvrières des cantons de Boussu, Dour |
|-----|------|--|

et Pâturages communiquent au Sénat les vœux ci-après émis par ce comité tendant à obtenir :

1° La suppression ou la réduction des formalités de la saisie-arrêt et principalement de celles relatives à la validité de la saisie-arrêt, et tout au moins l'octroi du bénéfice de la procédure gratuite aux créanciers faisant pratiquer la saisie-arrêt sur le salaire des ouvriers ;

2° La simplification des formalités trop longues et surtout trop coûteuses prescrites par la loi du 15 août 1854 en ce qui concerne l'expropriation des immeubles de peu de valeur, tels que maisons d'ouvriers ; et

3° La discussion et le vote, dans le plus bref délai possible, du projet de loi déposé par le Gouvernement le 22 mars 1888, abrogeant la loi du 12 juin 1816, et l'arrêté royal du 17 décembre 1822, relatifs à la vente de biens appartenant à des mineurs ou à des incapables.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

34. 445. Des brigadiers, sous-brigadiers et préposés de douanes à Bruxelles, sollicitent itérativement l'intervention du Sénat pour obtenir une amélioration de position. Même demande de brigadiers, sous-brigadiers et préposés de douanes à Sterpenich, Gand et Arlon.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

35. 448. Le sieur De Kerf, ancien commissaire de police à Binche, expose que le Département de l'Intérieur lui a fait parvenir un secours de 500 francs, mais qu'aucune mesure n'a été prise quant à l'octroi de la pension qu'il sollicite ; le pétitionnaire émet l'espoir que le Sénat voudra bien intercéder en sa faveur pour réparer le déni de justice dont il est victime depuis de si longues années.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

36. 450. Le sieur J. Van Snick, président de la Société l'Union commerciale de Schaerbeek et de l'arrondissement,

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

soumet à la Législature un projet de revision économique.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

37

459.

Des commis des accises des contrôles d'Ath, Lens, Leuze, Péruwelz et Tournai sollicitent itérativement l'intervention de la Législature pour obtenir une amélioration de position.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances, en recommandant la pétition à toute sa bienveillance.

M. Monteflore Levi, 6^e Rapporteur.

38.

407.

Par pétition du 25 janvier 1892, mais parvenue au Sénat le 30 du même mois, les président et secrétaire de la Commission des sauniers du pays, réunis en assemblée générale, demandent itérativement aux mandataires de la nation un droit de balance de un franc par cent kilogrammes sur les sels raffinés étrangers. Ils estiment que cette mesure est indispensable pour leur permettre de soutenir la concurrence qui leur est faite et qui doit entraîner à bref délai la déchéance de tous les sauniers belges.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

39.

438.

Des industriels de Liège, Jemeppe-lez-Liège, Sclessin-Ougrée, Herstal, Tilff, Sauheid, Angleur, Chênée, Vaux-sous-Chèvremont, Grivegnée et Jupille prient la Législature de voter pendant la session actuelle le projet de loi déposé par le Gouvernement le 24 mars 1892, réduisant les droits de fanal et modifiant certains droits d'entrée ainsi que le système de préemption des marchandises imposées à la valeur.

Même pétition d'industriels de La Louvière, Haine-Saint-Pierre, La Hestre, Pont-de-Bois, Mariemont, La Croyère, Haine-Saint-Paul, Houdeng-Gœgnies, Bracquognies, Morlanwelz, Leval, Bruxelles, Jemappes, Boussu, Nimy, Saint-Ghislain, Wasmès, Quaregnon, Pâturages, Mons, Hornu, Flénu, Huy, Ombret, Ougrée, Jemeppe, Liège, Bierset, Montigny-s/Sambre, Charleroi, Marchienne-au-Pont, Gilly, Monceau-s/Sambre, Jumet,

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

Gosselies, Dampremy, Marchienne, Fontaine-l'Évêque,
Châtelineau, Viesville et Châtelet.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre des Finances, en recommandant
ces pétitions à sa bienveillante attention.*

40.

449.

Par pétition datée de Clermont (Verviers), le sieur P. Schmid expose la situation pénible dans laquelle se trouvent les fermiers locataires de l'arrondissement de Verviers par suite de la crise agricole et surtout par les ravages que la stomatite aphteuse a exercés dans cette partie du pays. En vue de porter remède à cet état de choses, le pétitionnaire prie la Législature de voter un subside égal au montant de la contribution foncière payée à l'Etat sur le revenu imposable des biens affermés et qui serait réparti exclusivement entre les cultivateurs locataires ne payant pas eux-mêmes 40 francs de contributions à l'Etat et dont le bétail a été atteint par l'épizootie régnante.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie
et des Travaux publics.*

Le Président,
Baron P. BETHUNE.